

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la Demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du programme d'action pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant de la Sarthe et de ses affluents.

En exécution de l'arrêté communal du 19 août 2021, il sera procédé à une enquête publique concernant le projet de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), programme d'action pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant de la Sarthe et de ses affluents.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 22 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 inclus soit durant 31 jours.

Après validation du dossier par la Direction Départementale des Territoires de l'Orne le 28 mai 2021 considérant comme complet le dossier de demande de déclaration d'Intérêt Général déposé le 23 novembre 2020 par la Communauté Urbaine d'Alençon.

Par décision du 23 juin 2021 n° E21000034/14 le Tribunal Administratif de Caen a désigné Mr François-Joseph FROGET en qualité de Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés dans les mairies d'Alençon, Écouves, Cuisal, Mieuxcé, Villeneuve-en-Perseigne, aux jours d'ouverture, sauf jours fériés afin que le public puisse prendre connaissance du dossier et consigne éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Le dossier sera aussi consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.cu-alencon.fr/la-cua-a-votre-service/gemapi/>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Mr le Commissaire Enquêteur Communauté Urbaine d'Alençon – Mission GEMAPI - Place du maréchal Ferdinand Foch 61000 Alençon, ou directement sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/gemapi-cua>, ou par courriel à l'adresse suivante [enquete-publique-gemapi-cua@registredemat.fr](mailto:enquete-publique-gemapi-cua@registredemat.fr).

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public durant les permanences tenues aux jours heures et lieux mentionnés ci-après :

|                           |            |             |                                                                                            |
|---------------------------|------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| ALENCON                   | 22/09/2021 | 9h - 12h    | service déchets ménagers (salle Balzac), 26 rue Balzac 61000 ALENÇON                       |
| VILLENEUVE -EN- PERSEIGNE | 12/10/2021 | 9h - 12h    | Maison des services publics, 16 rue de la Forêt de Perseigne 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE |
| CUISSAI                   | 12/10/2021 | 14h -17h    | Mairie de Cuisal, 10 rue d'Écouves 61250 CUISSAI                                           |
| ÉCOUVES                   | 14/10/2021 | 13h30 - 17h | Mairie de Radon, Le bourg Radon 61250 ÉCOUVES                                              |
| ALENCON                   | 22/10/2021 | 9h - 12h    | service déchets ménagers (salle Balzac), 26 rue Balzac 61000 ALENÇON                       |
| MIEUXCÉ                   | 22/10/2021 | 14h - 18h30 | Salle des Associations, 1 place de la Mairie de Mieuxcé 61250 MIEUXCÉ                      |

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à madame la Préfète et Monsieur le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le public pourra consulter le rapport avec les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur dès que celui-ci aura été notifié à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon dans les mairies d'Alençon, Villeneuve-en-Perseigne, Cuisal, Écouves et Mieuxcé ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://www.cu-alencon.fr/la-cua-a-votre-service/gemapi/>.

Cet avis sera publié dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et sera rappelé au cours des huit premiers jours de l'enquête. Il sera affiché pendant toute la durée de l'enquête publique dans les mairies d'Alençon, Villeneuve-en-Perseigne, Cuisal, Écouves et Mieuxcé et par tous les moyens appropriés d'affichage, ou de communication audiovisuelle.

Fait à Alençon, le 19 août 2021